

ARRETE DU MAIRE

N° 2023-181

POLICE MUNICIPALE Tél: 04.90.90.17.00 Réf.: CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons groupe Monsieur le Maire, Je soussiané N3 ENTREPUTS " ROLE TRIA" BY ACC Ai I' honneur de solliciter, conformément aux dispositions de I 'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000) l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à CHARA WAA Al'occasion de: TOURNAI INTER ENTRE (MIS Du 16/06/23 Veuillez agréer, Monsieur le Maire, I 'expression de mes sentiments respectueux. Signature: **ARRETE DU MAIRE** Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD, Vu I 'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales, Vu art L.3334 – 2 du CSP (ordonnance nº 2000-548 du 15 juin 2000), Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels, Vu la demande ci-dessus. ARRETE: est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du Rugby - Com A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs. **U 1 JUIN** 2023 Fait à Châteaurenard, le L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité 07 JUIN 2023 Eric CHAUVET CHATA Ampliation sera adressée à :

🕨 L'intéressé. 🛮 LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

Madame la Sous-Préfète d'ARLES.

PSIG de CHATEAURENARD.

Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,